

Monsieur le Préfet de région,

Monsieur le Procureur général près la Cour des comptes,

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous permettrez, monsieur le président, qu'avant d'évoquer le bilan des activités de la chambre pour l'année écoulée, le ministère public s'associe aux paroles de bienvenue, que vous avez prononcées tout à l'heure, à l'attention des hautes personnalités qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui.

Qu'elles soient une nouvelle fois remerciées pour la marque d'estime et de considération dont elles témoignent ainsi, à l'égard de notre juridiction.

Par ailleurs, le ministère public ne peut que se réjouir des récentes affectations de magistrats, nommés ou mutés à la chambre, et que nous venons d'installer aujourd'hui : ils sauront chacun, j'en suis sûr, pleinement contribuer au meilleur exercice des différentes missions qui nous ont été confiées par le législateur.

Ces missions, au demeurant, quelles sont-elles ?

En première analyse, je pourrais facilement répondre à cette question en reprenant la typologie retenue par le code des juridictions financières : tout d'abord le jugement des comptes, des comptables patents comme des comptables de fait ; ensuite les avis rendus sur saisines, qu'ils correspondent à l'exercice du contrôle budgétaire ou à des demandes d'expertise plus spécifiques ; enfin l'examen de la gestion des collectivités territoriales et des établissements publics, qu'ils soient locaux ou parfois même nationaux, lorsque leur contrôle nous a été délégué par la Cour des Comptes.

Il me serait alors possible d'évoquer ou de commenter, point par point, les différentes activités que notre juridiction a poursuivies l'année dernière avec, notamment : plus de 300 jugements rendus, ayant conduit à la formulation de 8 débets, pour un montant total de 180 k€ ; plus de cinquante saisines qui ont justifié l'adoption de soixante-huit avis ; trente-trois rapports d'observations définitives notifiés, auxquels s'ajoutent une grosse quarantaine de rapports d'observations provisoires délibérés dans l'année ; sans enfin négliger la participation, aussi substantielle que fructueuse, aux travaux communs des juridictions financières...

Mais rassurez-vous ! Je n'abuserai pas de votre patience, en allant plus avant dans la description des travaux de la chambre, d'autant qu'un excellent rapport d'activité, parfaitement renseigné et richement illustré, est à la disposition de ceux d'entre vous qui souhaiteraient mieux connaître leur nature, ou leur contenu.

En seconde analyse toutefois, et pour mieux éclairer les conditions d'exercice des missions de la chambre, je pourrais aussi évoquer notre rapport annuel de performance, ou tout du moins sa déclinaison locale, avec sa batterie d'indicateurs ; sa grille, peut-être trop implicite d'ailleurs, d'analyse des risques et enjeux ; ses éléments de mesure de coûts, et donc de l'efficacité de la juridiction.

Je devrais alors souligner, par exemple, que la chambre consacre 85% de son potentiel aux tâches de contrôles, dont près d'un tiers au bénéfice du seul contrôle juridictionnel des comptes ; qu'elle a, en 2007, pleinement rempli ses objectifs en matière d'examen de la gestion, nonobstant la diminution du nombre des notifications de rapports définitifs, - diminution qui résulte, mécaniquement, de la période de carence prescrite par le législateur, dans les mois qui précèdent les scrutins locaux.

Je pourrais, pour finir, tout autant insister sur les propres statistiques du ministère public, chargé de veiller à la bonne production des comptes ; d'éclairer, autant qu'il est possible, les équipes de contrôle et les formations de délibéré ; de contribuer enfin au développement d'un dialogue fructueux, avec les nombreux partenaires ou interlocuteurs de la chambre.

Cependant, ces différentes lectures des missions de notre juridiction, privilégiant la mesure de l'activité sur le sens de l'action, n'offrent-elles pas une vision trop parcellaire, voire réductrice, de l'objectif stratégique poursuivi, de la raison d'être de notre institution et de ses savoir-faire ?

Car enfin, donner un conseil informel ou faire une recommandation écrite ; formuler une injonction au comptable public, ou adresser une mise en demeure à l'ordonnateur ; permettre le règlement non contentieux de certains différends ; dénoncer une gestion irrégulière ; éclairer le préfet, ou lui demander de régler un budget ; informer enfin le citoyen, sur les enjeux de proximité, n'est-ce pas tout simplement contribuer à une meilleure régulation de la gestion publique locale ?

Tel est bien notre cœur de métier, et notre seule ambition, tel est l'enjeu et la mission : contribuer utilement, pour une modeste part mais pour une part bien réelle, et par un effort constant, à une meilleure gouvernance locale.

En clôture du colloque organisé l'année dernière à l'institut d'études politiques de Toulouse, dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Cour des comptes et du 25<sup>ème</sup> anniversaire des chambres régionales des comptes, l'animateur de la table ronde me demandait pour conclure ce que seraient les chambres, dans les vingt-cinq prochaines années...

... Quelques mois se sont écoulés depuis lors, ... et je suis toujours bien en peine pour formuler une réponse éclairée à cette interrogation.

Pour autant, au moment où, à la demande des plus hautes autorités de la République, la réforme de l'Etat s'accélère, où les juridictions financières sont elles-mêmes appelées à se transformer, pour mieux s'adapter aux nouveaux enjeux d'une gestion publique moderne, je forme le vœu que les réformes à venir ne sous-estiment pas la raison d'être et l'ambition de notre collégialité :

Constituer une juridiction de proximité, fortement ancrée dans les réalités territoriales et qui, en toute indépendance et impartialité, contribue utilement à la régulation des gestions publiques locales.

Je vous remercie de votre attention.